

Fiche pratique juridique et analyse syndicale

Pour répondre aux nombreuses questions concrètes qui se posent pour les travailleurs-euses avec le coronavirus, une série de tutoriels ont été mis en ligne pour connaître ses droits et mieux se défendre .

- [La loi sur « l'état d'urgence sanitaire » ça change quoi pour les travailleurs.euses ?](#)
- [Le droit d'alerte des CSE](#)
- [Droit de retrait](#)
- [Télé-travail](#)
- [Activité partielle](#)
- [Droits des Chômeurs, CDD, Intérimaires, intermittents](#)
- [Garde d'enfant](#)
- [Congés payés](#)
- [Aide à domicile et salarié.e.s du particulier](#)
- [Titres de séjours](#)
- [Attestations de circulation et justificatifs professionnels](#)
- [Procédure d'arrêt de travail simplifiée en ligne pour les personnes à risque](#)
- [Aide à domicile et coronavirus : être protégé et se protéger](#)

L'Union syndicale Solidaires a mis en place un numéro vert d'appui syndical afin d'aider à la protection de la santé et de la vie des travailleurs et travailleuses :
le 0 805 37 21 34.

CORONAVIRUS AU TRAVAIL
DROIT DE RETRAIT | SÉCURITÉ | SANTÉ | PROTECTIONS
N° VERT 0 805 37 21 34
DES SYNDICALISTES RÉPONDENT À VOS QUESTIONS
7/7 DE 9H À 19H
Solidaires

